

2005 2009

Plan stratégique



2005 2009

Plan stratégique



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

C'est avec fierté que je présente le plan stratégique 2005-2009. Ce nouveau plan est le fruit d'une grande collaboration de l'ensemble du personnel du Directeur général des élections. À la suite d'un important cheminement en vue d'analyser le contexte et les enjeux, nous avons réévalué et actualisé nos défis et nos objectifs, tout en indiquant de nouvelles pistes d'action pour l'avenir.

La société québécoise vit des transformations importantes aux plans social, démographique et technologique. En conséquence, l'institution doit adapter ses façons de faire. Des défis attendent le Directeur général des élections au cours des prochaines années. Par exemple, nous souhaitons promouvoir les valeurs démocratiques au sein de la collectivité québécoise et améliorer l'accès au vote. Aussi, les changements que pourrait entraîner une réforme de la Loi électorale sur le système électoral constituent un enjeu considérable. Le Directeur général des élections doit donc être prêt à relever ces défis et à intégrer les changements nécessaires.

2

Le mot du directeur général des élections du Québec

Le plan stratégique 2005-2009 précise les objectifs et les résultats que nous voulons atteindre durant cette période, pour réaliser efficacement notre mission. Nous souhaitons maintenir notre haut niveau d'expertise dans le domaine électoral et continuer à offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens du Québec. Ainsi, nous mesurerons nos avancées grâce à une reddition de comptes régulière et nous produirons annuellement un rapport de gestion afin d'évaluer les progrès à cet égard.

Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,



Marcel Blanchet

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.



Notre mission

Domaines de responsabilité

Les élections et les référendums provinciaux

En tant que responsable de la tenue des élections et des référendums provinciaux, le Directeur général des élections assure l'intégrité et la transparence du processus électoral. Il voit au recrutement et à la formation du personnel électoral de même qu'à la mise à jour de la liste électorale permanente. Il réalise aussi toutes les étapes menant à la tenue d'un scrutin.

Le Directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une demande, faire enquête et intenter des poursuites judiciaires. Il voit également au contrôle des règles de financement des partis politiques et des dépenses électorales et il exerce des responsabilités relativement à l'information des citoyens.

Pour accomplir son mandat, le Directeur général des élections bénéficie de l'expertise de directrices et de directeurs du scrutin qui le représentent dans les circonscriptions électorales. Dotés d'une riche expérience, ils contribuent et veillent au bon déroulement du scrutin.

Les élections et les référendums dans les municipalités et les commissions scolaires

Sur les plans municipal et scolaire, le Directeur général des élections soutient les présidents d'élection en leur offrant une assistance professionnelle et technique ainsi que des activités de formation. Il met aussi à leur disposition des outils leur permettant de mener avec succès les scrutins dans leur municipalité ou leur commission scolaire. Tout comme pour le volet provincial, le Directeur général des élections est investi de pouvoirs d'enquêtes et de poursuites. Il assure le contrôle des règles de financement des partis politiques et il exerce des responsabilités quant à l'information des citoyens.

L'information aux électeurs et la promotion des valeurs démocratiques

L'électeur est au centre du processus électoral et le Directeur général des élections met tout en œuvre pour assurer la diffusion d'une information de qualité. Il donne des renseignements sur les lois qu'il est chargé d'appliquer, produit des avis et mène des campagnes de publicité. En outre, il tient des séances d'information et des colloques et il offre des services en ligne.

Le Directeur général des élections conçoit aussi des programmes d'information et propose des activités d'éducation dans les établissements d'enseignement de manière à encourager l'exercice du droit de vote et la pleine participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

Dans le domaine de la coopération internationale, le Directeur général des élections met à la disposition de la communauté internationale son expertise et son savoir-faire. Il contribue ainsi à la promotion des valeurs démocratiques, au développement des connaissances et au renforcement des systèmes électoraux des pays en voie de démocratisation.

Une institution reconnue pour :

sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois...

...parce que le Directeur général des élections croit résolument que pour assurer sa vitalité, le système électoral québécois doit s'adapter aux changements de la société de manière à répondre aux attentes et aux besoins des citoyennes et des citoyens.

son leadership...

...car la mobilisation de tous les acteurs contribue au succès d'un événement électoral et à la vigueur de notre système démocratique.



Notre vision

sa gestion humaine et performante...

... puisque pour maintenir son haut niveau d'expertise, le Directeur général des élections doit miser sur le développement de ses ressources humaines, offrir un milieu de travail stimulant et être doté d'une organisation du travail efficace et efficiente.

L'impartialité et la transparence

Gardien et arbitre du système électoral québécois, le Directeur général des élections exerce ses fonctions en toute impartialité. Il veille à l'application des lois qu'il est chargé d'administrer de même qu'il assure la transparence et l'intégrité du processus électoral.

La qualité des services

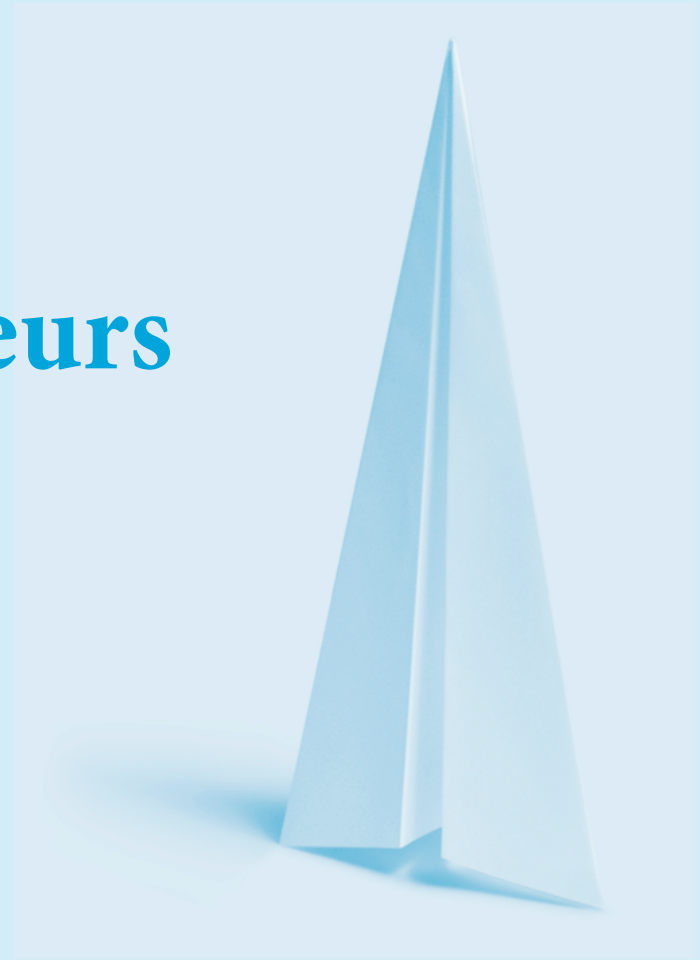
Les citoyennes et les citoyens sont au cœur des préoccupations du Directeur général des élections. Pour cette raison, il agit dans un souci constant de leur offrir des services de qualité et de bien les informer de manière à leur permettre d'exercer pleinement leurs droits électoraux.

6

Nos valeurs

La créativité et l'innovation

Dans une société en constante évolution et où les technologies de l'information et des communications font désormais partie du quotidien, l'institution se doit d'être créative et d'innover de manière à s'adapter aux changements et à répondre aux besoins de la population.



Pour accomplir efficacement sa mission, le Directeur général des élections doit être sensible aux nouvelles tendances qui se dessinent dans la société québécoise. Elles peuvent avoir une influence sur son organisation et sur le système électoral; il doit donc être en mesure de bien les évaluer. Le cas échéant, il doit s'adapter aux nouvelles réalités et proposer des façons de faire différentes.

Le contexte et les enjeux



La baisse de la participation électorale

Comme bien d'autres sociétés démocratiques, on observe au Québec depuis quelques années une baisse de la participation électorale et un certain désintéressement de la population à l'égard de la politique. Ce phénomène, qui serait particulièrement présent chez les jeunes, constitue une préoccupation importante pour l'institution. Le Directeur général des élections doit poursuivre sa réflexion sur cette question pour tenter de mieux comprendre les

facteurs qui influent sur la participation électorale. De nouveaux moyens doivent être envisagés pour favoriser et encourager une plus grande participation de la population à la vie démocratique.

Toutefois, le Directeur général des élections ne peut renverser à lui seul cette tendance. Le succès d'une telle opération nécessite la mobilisation de tous les acteurs dont les différentes institutions démocratiques, les partis politiques, les politiciens, les médias, les leaders d'opinion et les établissements d'enseignement.

Le contexte sociodémographique

Le vieillissement de la population constitue un défi important pour nombre de pays industrialisés. Le Québec n'échappe pas à cette tendance et bien des ministères et organismes doivent adapter leurs services pour répondre aux besoins de la population.

Pour le Directeur général des élections, le vieillissement de la population pose un défi au regard de l'exercice du droit de vote. Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent avoir un accès facilité au vote afin de pouvoir exercer leur droit démocratique.

Par ailleurs, la baisse du taux de natalité au Québec et le vieillissement de la population entraînent inévitablement un ralentissement de la croissance du nombre d'habitants. Pour répondre à ce changement démographique, on souhaite accroître l'immigration au Québec. Le Directeur général des élections doit répondre aux besoins de cette population. Les nouveaux citoyens canadiens doivent être bien informés afin qu'ils puissent acquérir une connaissance du processus électoral et participer à la vie démocratique.

Enfin, la mobilité plus grande d'une partie des électeurs chez certains groupes, dont les étudiants, les travailleurs et les retraités, constitue aussi un enjeu pour l'institution. Pour favoriser l'accès au vote, de nouvelles avenues doivent être explorées.

Les technologies de l'information et des communications

L'utilisation des technologies de l'information et des communications a permis au Directeur général des élections de faire des progrès importants au cours des dernières années. Par exemple, l'implantation de

la liste électorale permanente et le développement de systèmes informatiques ont contribué à améliorer l'administration électorale.

Par ailleurs, les technologies de l'information et des communications évoluent constamment. Le Directeur général des élections doit donc investir afin de maintenir la performance de ses systèmes. Il doit aussi en développer de nouveaux afin de répondre aux besoins et aux attentes des électeurs et des acteurs de la vie démocratique.

Le cycle des élections municipales et scolaires

Au cours des dernières années, les changements apportés au processus électoral municipal et les nouvelles responsabilités attribuées au Directeur général des élections lors des élections scolaires ont eu une influence sur son organisation du travail.

Ainsi, tous les quatre ans, à compter de l'année 2005, toutes les municipalités du Québec devront tenir une élection le premier dimanche du mois de novembre. Sur le plan scolaire, depuis l'année 2003, une élection doit être tenue à la même fréquence le troisième dimanche du mois de novembre.

Le Directeur général des élections doit donc, durant une même année, assurer la formation des présidents d'élection de plus de 1 100 municipalités, leur offrir du soutien et veiller à l'application de la loi et au contrôle des règles de financement des partis politiques. Dans le domaine scolaire, ce sont 69 commissions scolaires qui doivent être appuyées et soutenues pendant un événement électoral.

L'organisation du travail et les activités de formation du Directeur général des élections doivent donc être revues de manière à lui permettre d'exercer pleinement ses responsabilités et d'offrir des services de qualité aux municipalités et aux commissions scolaires.

Enfin, le Directeur général des élections doit être en mesure de tenir plus d'un événement électoral durant une même année. Par exemple, des élections provinciales et des élections scolaires pourraient avoir lieu dans un délai rapproché.

La réforme électorale

Un avant-projet de réforme de la Loi électorale a été déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004. Les modifications proposées ont pour objet notamment de favoriser l'exercice du droit de vote. Le gouvernement a annoncé que ces changements pourraient être en vigueur dès la prochaine élection générale provinciale dont le déclenchement doit être annoncé au plus tard en avril 2008.

L'avant-projet de loi prévoit aussi l'établissement d'un nouveau mode de scrutin du type proportionnel mixte. Selon le gouvernement, ce nouveau mode de scrutin ne pourrait s'appliquer à la prochaine élection générale provinciale.

Le Directeur général des élections doit être prêt à intégrer les changements proposés dans la réforme de la Loi électorale. Il doit aussi évaluer les effets d'une réforme du mode de scrutin sur tout le processus électoral et, le cas échéant, y proposer des changements.

La méconnaissance du système électoral québécois et du Directeur général des élections

La population québécoise connaît peu le rôle qu'exerce le Directeur général des élections dans notre système démocratique. Un sondage réalisé en 2003 démontre également que les règles du système électoral québécois, particulièrement celles qui portent sur le financement des partis politiques, sont peu connues de la population.

Dans un contexte où l'on note une baisse de la participation électorale, un désintéressement de la population à l'égard de la politique et où les règles de financement des partis politiques font l'objet de contestations devant les tribunaux, il semble important de mieux faire connaître à la population le rôle de l'institution, les atouts du système électoral québécois et la place importante qu'y occupe le citoyen.

La relève du personnel

D'ici 2009, 20 p. 100 des employés du Directeur général des élections seront admissibles à la retraite. L'institution doit donc réfléchir à la mise en œuvre de mesures concrètes pour assurer la relève de son personnel et le transfert des connaissances de manière à maintenir son niveau d'expertise.

On constate aussi que l'âge moyen du personnel électoral engagé lors d'un événement électoral pour travailler dans les bureaux de vote est de plus en plus élevé, ce qui accentuera sans doute les problèmes de recrutement lors des prochaines élections. Le Directeur général des élections doit donc trouver et proposer des solutions pour faciliter le recrutement du personnel électoral.

À la lumière de l'analyse du contexte et des enjeux de même que de la mission et de la vision qu'il a adoptées, le Directeur général des élections a retenu trois grandes orientations qui mobiliseront l'ensemble de son personnel pour le plan stratégique 2005-2009.

10

Les orientations **stratégiques**



Première orientation :

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Quatre axes d'intervention liés à cette orientation stratégique ont été déterminés. Ils assurent l'atteinte des objectifs qui en découlent et permettront de raffermir le leadership du Directeur général des élections dans sa mission première qui est d'assurer, en toute impartialité

et de façon transparente, la tenue d'élections et de référendums au palier provincial et, dans une certaine mesure, la tenue de scrutins aux paliers municipal et scolaire.

Axe d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

La date d'une élection provinciale n'étant pas connue à l'avance, les activités du Directeur général des élections doivent être bien planifiées et réalisées de manière à lui permettre d'être prêt à tenir une élection et à exercer le rôle qui lui est dévolu.

Dans le contexte de la tenue d'un scrutin dans les municipalités et les commissions scolaires, tout doit

être mis en œuvre pour assurer un soutien aux présidents d'élection et faire en sorte que l'institution assume avec succès ses responsabilités en matière d'enquête, d'information aux électeurs et de financement et de contrôle des dépenses électorales.

Objectif institutionnel 1.1

Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum.

Axe d'intervention

Une liste électorale permanente optimale

Utilisée lors des scrutins aux trois paliers d'élection, la liste électorale permanente est d'une grande qualité et fait l'envie de plusieurs administrations électorales. Sa mise à jour sur une base continue est assurée grâce à l'information fournie par l'électeur et aux données

transmises par différents organismes publics. Loin de tenir ce succès pour acquis, le Directeur général des élections souhaite, au cours des quatre prochaines années, accroître la performance de la liste électorale permanente.

Objectif institutionnel 1.2

Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente.

Axe d'intervention

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

La formation du personnel électoral et des différents intervenants, notamment, les directeurs du scrutin, les présidents d'élection, les trésoriers des municipalités, les candidats, les agents officiels et les représentants officiels des partis politiques, est indispensable à la bonne marche d'un événement électoral.

Le Directeur général des élections souhaite continuer à investir dans ce domaine afin d'offrir des activités de formation et d'information d'une grande qualité à la hauteur des besoins et des attentes de toutes les personnes visées.

Objectif institutionnel 1.3

Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités.

12

Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

Pour être un leader dans le domaine de l'administration électorale, le Directeur général des élections croit résolument qu'il faut investir dans la recherche de manière à mieux comprendre les changements sociétaux et faire

en sorte que le système électoral québécois évolue en fonction des avancées dans le domaine électoral et des besoins des citoyennes et des citoyens.

Objectif institutionnel 1.4

Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral.

Objectif institutionnel 1.5

Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin.

Seconde orientation :

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Le Directeur général des élections entend jouer un rôle actif au sein de la société québécoise. Il souhaite faire la promotion des valeurs démocratiques de même que

contribuer à contrer la baisse de la participation électorale et favoriser l'exercice du droit de vote.

Axe d'intervention

Un accès plus facile au vote

Dans un contexte où la population vieillit, la réalité du monde du travail change et la société se transforme; le Directeur général des élections souhaite poursuivre

ses efforts de manière à recommander et à mettre en place des mesures pour améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice.

Objectif institutionnel 2.1

Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice.

Axe d'intervention

Des citoyens bien informés et conscientisés

Le Directeur général des élections compte innover, mettre en œuvre de nouveaux projets et proposer des mesures en vue de promouvoir la participation de la population à la vie démocratique. Il croit que le succès d'une telle opération nécessite la mobilisation de tous les acteurs visés.

Le rôle de l'institution ainsi que les valeurs et les règles qui sont à la base du système électoral au Québec méritent d'être mieux connus des citoyens et de tous les acteurs qui prennent part au processus électoral. Les Québécois peuvent être fiers de leur système électoral dont les acquis doivent être préservés.

Objectif institutionnel 2.2

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.

Troisième orientation :

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Pour assurer des services de qualité, le Directeur général des élections doit pouvoir compter sur des personnes qualifiées et motivées ainsi que sur une organisation et

des outils de travail performants. Ces éléments contribuent à faire en sorte que l'institution accomplit avec succès la mission dont elle est investie.

Axe d'intervention

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Dans un contexte où plusieurs personnes seront bientôt admissibles à la retraite, la relève du personnel et le transfert des connaissances représentent un enjeu important pour le Directeur général des élections.

La formation, la polyvalence et la mobilisation du personnel constituent également une préoccupation pour l'institution qui souhaite poursuivre ses efforts de manière à créer un milieu de travail stimulant et valorisant.

Objectif institutionnel 3.1

Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence.

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

De manière à améliorer son organisation du travail et à optimiser ses façons de faire, le Directeur général des élections souhaite miser, pour les quatre prochaines années, sur le développement et la refonte de ses systèmes d'information. Les systèmes utilisés seront ainsi mieux adaptés aux besoins de l'institution.

Dans un souci d'offrir des services de qualité aux citoyens, le Directeur général des élections entend également poursuivre ses travaux de manière à améliorer et à accroître ses services en ligne.

Objectif institutionnel 3.2

Développer des systèmes d'information plus performants.

Objectif institutionnel 3.3

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution.

Plan stratégique

2005-2009



Notre mission

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Notre vision

Une institution reconnue pour :

- sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois
- son leadership
- sa gestion humaine et performante

Les orientations stratégiques

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Les axes d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Une institution attentive aux changements

Les objectifs institutionnels

1.1 Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification

1.2 Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateurs :

- La mise en place de nouveaux moyens
- La qualité de la liste électorale permanente

1.3 Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités de formation prévues

1.4 Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur :

- La réalisation des activités de recherche prévues dans le plan de recherche

1.5 Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur :

- La réalisation des activités préparatoires

Nos valeurs

- L'impartialité et la transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

 Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

 Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Un accès plus facile au vote

Des citoyens bien informés et conscients

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

2.1 Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateurs :

- Le nombre de recommandations formulées
- La mise en œuvre des modifications prévues à la loi

2.2 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts visant à mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateurs :

- La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation
- L'élaboration d'un plan de relations publiques et la mise en œuvre des activités prévues

3.1 Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se doter de moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateurs :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève
- Le pourcentage d'employés qui ont suivi des activités de formation liées à l'emploi
- Le pourcentage de réalisation des moyens développés pour assurer la polyvalence du personnel

3.2 Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur :

- Le développement de 5 nouveaux systèmes

3.3 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateurs :

- La mise en place ou l'amélioration de trois services en ligne
- Le taux de satisfaction de la clientèle

Le Directeur général des élections du Québec

Centre de renseignements :
(418) 528-0422

Sans frais, partout au Québec :
1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Télécopieur :
(418) 643-7291

Appareil de télécommunications
pour les personnes sourdes ou malentendantes (ATS) :
(418) 646-0644
1 800 537-0644

Courrier électronique :
info@electionsquebec.qc.ca

Site Web :
www.electionsquebec.qc.ca

20



Pour
nous joindre

Bureau de Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

Bureau de Montréal
1200, avenue McGill College, bureau 2200
Montréal (Québec)
H3B 4G7

An English version of this document is available upon request.